



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS
DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES
HAUTS-DE-SEINE**

N° Spécial

06 Janvier 2022

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DSDEN 92 du 06 Janvier 2022

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE	Page
DSDEN/SDJES N° 2022-001	03.01.2022	Arrêté portant reconnaissance du tronc commun d'agrément d'une association.	3

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE
DES HAUTS-DE-SEINE
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

**Arrêté DSDEN/SDJES n° 2022-001 portant reconnaissance du tronc commun
d'agrément d'une association.**

LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE
RECTEUR DE PARIS
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS DE PARIS
ET D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 25-1 ;

Vu le décret n°2017-908 du 6 mai 2017 portant diverses dispositions relatives au régime juridique des associations, des fondations, des fonds de dotation et des organismes faisant appel public à la générosité et notamment ses articles 15 à 21 ;

Vu le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination du recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France, Monsieur Christophe KERRERO ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2017 portant nomination de Madame Dominique FIS en qualité de directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique d'Ile de France ;

Vu l'arrêté n° 2021-45-RRA portant subdélégation de signature en matière administrative à Madame Dominique FIS, directrice académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les associations suivantes satisfont aux trois conditions portant sur le tronc commun d'agrément, à savoir : un objet d'intérêt général, un mode de fonctionnement démocratique, une gestion financière transparente.

Nom de l'association	Siège social	CP	Ville
Association pour le Développement durable par l'Agriculture Biologique, l'Education et la formation professionnelle (ADABE)	6, allée Louis Jouvét	92390	VILLENEUVE LA GARENNE
Les 4 chemins	378, rue Gabriel Péri	92700	COLOMBES
Version Originale	82/86, boulevard Saint Denis	92400	COURBEVOIE
Grands Yeux Grande Oreilles (GYCO)	4, boulevard des Pyrénées	92160	ANTONY
Théâtre du Kalan	59, rue Jules Michelet	92700	COLOMBES
Quelle Histoire	66, rue des Ombrées	92000	NANTERRE
Les Zuluberlus	9, avenue Louise de Bettignies	92700	COLOMBES
Le Chant des Hommes	4, rue Marie-Laure	92270	BOIS- COLOMBES
Hissez-Haut	6, rue Eugène Varlin	92000	NANTERRE
Pik Pik	4, rue Horace Vernet	92130	ISSY LES MOULINEAUX
Créative Handicap	11, place des Victoires	92600	ASNIERES
Beth Loubavitch	27, rue des longs prés	92100	BOULOGNE BILLANCOURT
Centre Culturel Israélite de Boulogne Billancourt (CCIBB)	78/92, rue du Point du Jour	92100	BOULOGNE BILLANCOURT
Solidarité-Formation et Médiation (SFM)	12, rue Dagobert	92110	CLICHY
Maison pour Tous	1, rue Michel Vignaud BP 42	92362	MEUDON LA FORET
Regards	165, avenue Henri Ginoux	92120	MONTRouGE
Maison des Jeunes et de la Culture	Place Parmentier	92200	NEUILLY SUR SEINE

Le Manège aux Jouets – Ludothèque	5, allée des Glycines	92260	FONTENAY AUX ROSES
association pour l'Accueil des Voyageurs (ASAV)	317-325, rue de la Garenne	92000	NANTERRE

Article 2 :

L'arrêté entre en vigueur à compter de la date de sa publication et pour une durée de cinq ans.

Article 3 :

Les associations mentionnées ci-dessus sont tenues d'informer sans délai l'administration de tout changement relatif aux critères d'attribution de la présente reconnaissance et notamment les changements de siège social, de statuts et de représentant légal.

Article 4 :

Les associations mentionnées ci-dessus tiendront à disposition de l'administration, dans le cadre d'un contrôle, tout document justifiant de la reconnaissance du tronc commun et notamment les procès-verbaux d'assemblée générale, les rapports financiers des exercices écoulés et les rapports annuels d'activités.

Article 5 :

La directrice académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 03 janvier 2022

Pour le recteur de la région académique d'Ile-de-France,
France,
par délégation,
la directrice académique des services de
l'éducation nationale des Hauts-de-Seine

Dominique FIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>